

s'y mêlait aux yeux du public l'apparence d'une odieuse ingratitude. La révolution de 1830 avait déterminé dans la situation financière de M. Laffitte un embarras que Louis-Philippe s'était efforcé de dissiper en lui achetant secrètement au prix de 9,400,000 fr. la forêt de Breteuil. Laffitte reprochait au monarque d'avoir, par une injurieuse défiance, violé ce secret si important à son crédit en faisant enregistrer cet acte de vente. Ce grief, longtemps concentré dans l'âme du premier ministre, ne fit explosion qu'après sa sortie du conseil. Compliqué de détails qui se déroberont à une étude historique, envenimé par les efforts de l'esprit de parti et par l'âpreté des répliques mutuelles, il amena graduellement entre ces deux hommes une rupture irrémédiable, rupture, il faut le dire, plus fatale au roi qu'à son ancien ami. Car M. Laffitte, homme d'état sans valeur, mais citoyen irréprochable, conserva jusqu'à sa mort (1844) cette auréole de popularité à la faveur de laquelle il avait fait une révolution.

Le cabinet n'écarta qu'à cinq voix de majorité M. Laffitte de la présidence de la Chambre, et M. Dupont de l'Eure fut élu vice-président à la majorité de dix voix. Ce double échec entraînait sa dissolution, lorsque la brusque irruption de l'armée hollandaise en Belgique le détermina à se reconstituer et à essayer un nouvel appel à l'opinion de la Chambre. Sans égard pour le droit de non-intervention si hautement proclamé, l'envoi d'une armée française en Belgique fut décidé, « non pour soutenir le principe révolutionnaire, mais pour faire respecter les décisions de la conférence de Londres. » Cette démonstration força les Hollandais à évacuer le territoire belge, mais la France n'en retira point les avantages qu'elle était en droit d'espérer.

La révolution de juillet avait allumé en Pologne, depuis un an environ, le feu d'une vaste insurrection que le gouverne-